

ORDRE du JOUR
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

- SEANCE DU 06 septembre 2012 -

CODERST EN FORMATION PLENIERE

Approbation des procès-verbaux des 6 juillet et 12 juillet 2012

1 LES ORMES-sur-VOULZIE:

Syndicat Mixte pour "aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances

Projet d'arrêté préfectoral autorisant les travaux de restauration des continuités écologiques de la Voulzie au moulin de Longmont et déclarant d'intérêt général ces travaux

Société Savoie réfractaires St Gobain Ceramics

Projet d'arrêté préfectoral abrogeant l'arrêté préfectoral du 26-3-1856 réglementant l'usage de l'eau du moulin de Longpont

Rapporteur: DDT - SEPR : M. Daniel BERTHAUL

2 EPA SENART

LIEUSAIN - MOISSY-CRAMAYEL- COMBS-la-VILLE

Projet d'arrêté préfectoral d'autorisation d'aménagement pour la gestion des eaux pluviales de l'écopole (ZAC des Portes de Sénart et ZAC du Charme)

Rapporteur : DDT - SEPR : M. Jérôme REBEL

3 CONTINENTAL. TEVES

GRETZ ARMAINVILLIERS

Projet d'arrêté préfectoral de servitudes d'utilité publique d'usage des sols et d'accès à des piézomètres

Rapporteur: UT77 DRIEE – M. Alain DHAUSSY

**4 Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière (CCMP)
COMPANS**

Projet d'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires suite à la remise d'une étude dangers complémentaires relative aux explosions au milieu non confiné (UVCE)

Rapporteur: UT77 DRIEE - M. Thomas BODIN

**5 Compagnie Géothermique de Chauffage Urbain (CGCU)
le Mée-sur-Seine, Melun, Boissettes, Vert-Saint-Denis, Boissise-la-Bertrand et
Dammarié-les-Lys**

Projet d'arrêté préfectoral d'autorisation autorisant:

- la recherche de gîte géothermique à basse température,
- l'ouverture de travaux miniers au Mée-sur-Seine.

Rapporteur: DRIEE PARIS - M. Didier GORLIER

6 Préfecture de la région Ile-de-France

Avis sur le projet de SRCAE (Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie) et le SRE (schéma régional éolien).

Rapporteur: UT77 DRIEE - M. Laurent LERALLE